



## BREVES DE LA PIEA

Novembre 2021



*Même si les mesures sanitaires engendrent de part et d'autre des échanges qui, parfois, ne s'apparentent pas vraiment à une culture du dialogue apaisée, les projets et autres débats, la mise en œuvre de la LPEP ainsi que le développement de nos institutions vivent leurs vies respectives, ce qui nous réjouit. L'automne est là, tout comme le numéro de novembre des **BREVES** de la PIEA, dont le contenu s'est constitué au fil du temps. Un point fort : la représentation de la partie francophone du canton au sein du futur Comité de planification cantonal mis en œuvre par l'Office des mineurs...*

*Nous vous souhaitons un automne en version été indien et nous vous souhaitons... une bonne lecture !*

*Le comité de la PIEA*

### ASSEMBLEE GENERALE 2021 DE LA PIEA

L'assemblée générale de la PIEA a eu lieu le **1<sup>er</sup> septembre** 2021 à la salle communale de Tavannes. Bien fréquentée, cette assemblée générale était, aux yeux du comité, particulièrement importante pour l'avenir de la PIEA et, plus généralement, pour le paysage institutionnel de la région. La PIEA retient désormais l'attention des autorités et fait un travail qui s'oriente vers un horizon plutôt stratégique. Pour la région, elle peut présenter un atout fédérateur. La deuxième partie de cette assemblée, à laquelle étaient conviés les partenaires de la PIEA et les autorités cantonales, a été animée par un débat serein et constructif dont le comité se réjouit particulièrement.

\*\*\*

### MISE EN ŒUVRE DE LA LPEP

La LPEP va entrer en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier** 2021. Dorénavant, toutes les institutions seront soumises aux mêmes conditions de reconnaissance par les autorités (autorisation d'exploiter et contrat de prestations). Certaines institutions, privées jusqu'à aujourd'hui, auront désormais le même statut que les institutions subventionnées auparavant. La Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) sera en charge, par le biais de l'office des mineurs (OM), de la surveillance des prestations particulières de protection et d'encouragement destinées aux enfants, cela dès le **1<sup>er</sup> janvier** 2022. Par conséquent, en raison de ce changement, la PIEA accueillera les institutions désormais reconnues par les autorités. Les institutions concernées et intéressées peuvent donc faire une demande d'adhésion en remplissant le formulaire qui se trouve sur le site de la PIEA [www.la-plateforme.ch](http://www.la-plateforme.ch) et en le faisant parvenir au secrétariat de la PIEA par courriel à Dominique Desilvestri : [ludoben@bluewin.ch](mailto:ludoben@bluewin.ch).

\*\*\*



## COTISATIONS

Faisant suite à une décision prise lors de l'assemblée générale, le comité de la PIEA a étudié la question d'une adaptation du montant des cotisations à la taille des institutions membres. Les membres individuels sont également admis. Les membres individuels du comité ne paient pas de cotisations.

Pour l'année 2022, il propose les montants suivants :

- ✚ grandes institutions (10 EPT et plus) : CHF 300.- (inchangé)
- ✚ petites institutions (jusqu'à 9 EPT) : CHF 250.-
- ✚ membres individuels : CHF 50.-

\*\*\*

## STATUTS

Dans le but de pouvoir ouvrir l'accès à la qualité de membre à des personnes physiques, l'assemblée générale a adapté les statuts de la PIEA (art. 4) afin que *les personnes physiques impliquées dans les institutions pour enfants et adolescents de la partie francophone et bilingue du canton de Berne peuvent (...) en faire la demande par écrit*. Le comité informe l'assemblée générale de toute nouvelle adhésion.

\*\*\*

## STRATÉGIE DE PLANIFICATION DE L'OFFRE EN MATIÈRE DE PRESTATIONS PARTICULIÈRES D'ENCOURAGEMENT ET DE PROTECTION DESTINÉES AUX ENFANTS ET AUX JEUNES DANS LE CANTON DE BERNE

Comme le mentionne l'Office des mineurs dans une lettre adressée au Groupe de coordination et à la PIEA, « *la Loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. La planification de l'offre de prestations et des coûts en est l'un des éléments centraux. L'Ordonnance d'application (OPEP) précise le contenu de cette planification.* » Dans cette perspective, l'Office des mineurs met sur pied un Comité de planification cantonal.

### Comité de planification cantonal de l'offre selon la LPEP : appel à candidature

Le comité de la PIEA s'est réuni le 21 octobre 2021 en présence de Mme Kim Seiler, secrétaire générale du Conseil du Jura bernois (CJB) et de Mme Stéphanie Bailat, secrétaire générale du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel-Bienne. Faisant suite à la demande de l'Office des mineurs de désigner une personne chargée de représenter la partie francophone du canton au sein du « *Comité de planification cantonal de l'offre selon la LPEP* », il a décidé de lancer un appel à candidature.

Conscient que les structures régionales et cantonales des milieux qui se consacrent aux problèmes de l'enfance constituent un ensemble complexe, le comité de la PIEA souhaite préciser quelques points.

### Rappel et information

#### La Plateforme des institutions pour enfants et adolescents (PIEA)

La PIEA est une association qui regroupe les institutions pour enfants et adolescents. Elle vise à créer un lien entre les institutions qui offrent des prestations de protection et d'encouragement destinées aux mineurs, à relayer auprès des autorités cantonales les besoins de la région. Ses moyens d'action sont les suivants :

- ❖ Entendre et relayer les soucis des institutions membres pour maintenir et enrichir le contact de l'association avec les offices cantonaux et veiller à transmettre les préoccupations de la région au CJB et au CAF.
- ❖ Relayer les informations officielles auprès des membres de la PIEA.
- ❖ Participer activement au Groupe cantonal de coordination régionale.
- ❖ Participer aux consultations cantonales par les prises de position.



- ❖ Echanger informations et prises de position avec SOCIALBERN.

### **Le Groupe de coordination régionale**

Le Groupe de coordination régionale a été créé en décembre 2019. Il est constitué de représentant.e.s de la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ), de la Direction de la santé, de affaires sociales et de l'intégration (DSSI), de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), du Conseil du Jura bernois (CJB), du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel-Bienne (CAF), des services sociaux, de l'ADIASE et de la PIEA. Comme son nom l'indique, il vise à coordonner, dans la partie francophone du canton, l'offre de prestations destinées aux enfants d'entente avec les directions cantonales et les partenaires de terrain.

### **Le Comité de planification cantonal de l'offre selon la LPEP**

Un document exposant la stratégie en la manière a été émis par l'Office des mineurs et envoyé à ses partenaires. L'offre de prestations sera organisée selon cette stratégie sur le plan structurel. La partie francophone du canton de Berne sera représentée en tant que telle (en plus des représentations des différents organismes officiels) au sein du Comité de planification cantonal qui est en voie de création (quelque peu inspiré de groupe de coordination mis sur pied dans notre région).

## *Candidature au poste de représentant.e de la partie francophone du canton au sein du Comité cantonal de planification*

### **1 Procédure**

Le CJB et le CAF désigneront la personne qui sera la représentante de la partie francophone du canton au sein du Comité cantonal de planification. Toutefois, les deux conseils souhaitent que la PIEA et le Groupe de coordination lui présentent quelques noms de personnes disposées à accomplir cette tâche. C'est la raison pour laquelle le comité de la PIEA lance cet appel à candidature.

Les personnes candidates à la fonction de représentant.e de la partie francophone du canton au sein du Comité de planification manifesteront leur intérêt à la présidente de la PIEA par voie électronique jusqu'au 10 novembre 2021 à l'adresse suivante : [beatrice.sermet@bluewin.ch](mailto:beatrice.sermet@bluewin.ch). Le comité de la PIEA transmettra ensuite les noms retenus au CJB et au CAF.

### **2 Profil souhaité**

Après réflexion et compte tenu des visées exprimées par l'OM dans le document *Stratégie de planification de l'offre en matière de prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants et aux jeunes dans le canton de Berne (annexe)*, le comité de la PIEA a esquissé le profil souhaité de la personne qui représentera la région au sein du comité cantonal de planification. En voici quelques éléments, à savoir

- ❖ Connaissance et expérience professionnelle dans le domaine des prestations particulières d'encouragement et de protection et ses liens avec les secteurs de la formation et de l'aide à l'enfance et à la jeunesse.
- ❖ Connaissance et expérience du domaine de la structure des coûts et leur évolution au fil des ans, expérience dans le domaine de la présentation des comptes des institutions.
- ❖ Expérience dans la gestion d'une institution disposant d'une école spécialisée.
- ❖ Connaissance et/ou liens avec les organisations d'aide à l'enfance et avec les différents services pla-ceurs.
- ❖ Sensibilité à la politique sociale régionale.
- ❖ Maîtrise passive de l'allemand (bonne compréhension) souhaitée.

En bref, le comité de la PIEA souhaite que la/le représentant.e de la région dispose d'une solide expérience de terrain, d'un bon réseau dans le milieu socio-éducatif et qu'elle soit sensible aux enjeux de la politique à mener dans ce domaine.



### 3 Ampleur du travail

Le Comité cantonal de planification siègera deux fois par année, en octobre et en mars. La première séance aura lieu en mars 2022. Afin que la situation de la partie francophone du canton soit relayée au mieux, le Groupe de coordination régionale se réunira également avant chaque séance du Comité cantonal de planification. Il faut donc prévoir 4 séances par années.

\*\*\*

#### *LE NOUVEAU FOYER LE PASSAGE DE CORGEMONT*

M. Ochsenbein, concepteur du projet du foyer Le Passage - qui verra le jour à Corgémont - a présenté le projet lors de l'Assemblée générale de la PIEA. Une conférence de presse a eu lieu le 11 octobre à Corgémont. Le nouveau foyer accueillera des adolescents en difficulté dans l'actuel et le futur bâtiment en construction du Home Les Bouleaux. L'équipe dirigeante a présenté son plan pédagogique. Cette institution, qui pourra accueillir jusqu'à 12 jeunes de 12 à 18 ans, a pour mission de combler le manque de structures d'accompagnement dans le Jura bernois. Nous lui souhaitons de rencontrer un plein succès !

\*\*\*

#### *GROUPE DE COORDINATION REGIONALE*

Depuis la création du Groupe de coordination, la situation dans le domaine de l'accueil d'enfants et adolescent.e.s a évolué :

- Une classe destinée aux enfants TSA a été ouverte au CEPC en août 2020.
- Un groupe d'accueil d'urgence a été créé à Bienne par PerspectivPlus en octobre 2020 (CAUT).
- Le GAUO a ouvert ses portes au CEPC le 1<sup>er</sup> juin 2021.
- Le Passage: un projet de foyer d'accueil pour enfants et adolescents est en voie de réalisation à Corgémont, financé par un investisseur privé.

Le groupe de coordination poursuivra donc sa tâche de coordination de l'offre de prestations destinées aux enfants et adolescent.e.s dans la partie francophone du canton afin de relayer au mieux les besoins régionaux auprès du futur Comité de planification cantonal (voir ci-dessus).

Il conviendra d'assurer les moyens de gérer le Groupe de coordination et de l'ancrer dans les structures régionales (CJB et CAF) de manière à assurer sa pérennisation. Affaire à suivre.

\*\*\*

#### *COMITE DE LA PIEA*

Le comité de la PIEA a été réélu lors de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> septembre. Jean Vaucher, trésorier et seul démissionnaire, a proposé à l'assemblée de poursuivre son activité de trésorier jusqu'à la fin de 2021 dans l'attente de trouver une nouvelle personne disposée à le remplacer. Toutefois, il n'assistera plus aux séances du comité. Les membres de la PIEA ont pris congé de lui en le remerciant chaleureusement pour le travail effectué et pour son engagement au sein du comité.

\*\*\*

#### *BESOIN DE FORMATION OU D'INFORMATION ?*

Lors de sa dernière séance, le comité de la PIEA a évoqué la possibilité d'organiser de courtes formations ou séances d'information destinées à ses membres (notamment aux organes responsables). Ne connaissant pas les besoins des institutions, le comité de la PIEA fait appel à elles afin qu'elles manifestent les souhaits auprès du secrétariat de la PIEA ([ludoben@bluewin.ch](mailto:ludoben@bluewin.ch)). Ces petits séminaires pourraient clarifier les questions qui demeurent quant aux instruments de gouvernance des institutions (directives, présentation des comptes, etc.) Toutefois, il convient de rappeler que les autorités sont à l'écoute des institutions et qu'il est possible de leur adresser en tout temps les demandes de clarification et d'explication.

\*\*\*



En espérant que COVID-19 aura la bonne idée de disparaître prochainement, nous vous adressons nos vœux les meilleurs pour l'année à venir et surtout un bon démarrage dans le nouveau carrosse de la LPEP !

Nous vous remercions sincèrement de votre confiance et nous nous réjouissons de vous revoir lors de la...

## *PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA PIEA*

**L'assemblée générale de la PIEA aura lieu le 18 mai 2022 dans un lieu à définir.**

**Merci de réserver cette date !**

Le comité de la PIEA

Courtelary, novembre 2021

Impressum :

Rédaction : B. Sermet

Relecture : W. Baumgartner

Administration : D. Desilvestri

Photos : A. Sermet